



Marie-Anne Barbat-Layani : « L'État français devrait défendre son industrie bancaire »

Tribune dans le magazine « Préventique »

La compétitivité et l'attractivité de l'industrie bancaire constituent un enjeu essentiel de souveraineté économique d'un pays. Sans banques solides, il n'y a pas de puissance économique. Les banques françaises apportent l'ensemble des services dont ont besoin les agents économiques (dépôts et crédits, assurance, épargne et gestion d'actifs, banque de financement et d'investissement, services spécialisés...).

Elles collectent l'épargne abondante des ménages (14,5 % en 2015). Elles accordent des crédits à l'économie : d'ailleurs l'encours des crédits octroyés par les établissements de crédit français a augmenté de 4,1 % à fin octobre 2016 sur un an, pour s'établir à 2 150 milliards d'euros. C'est une évolution nettement supérieure à celle du PIB de la France, et c'est la plus dynamique de la zone euro pour le financement des entreprises. Les banques servent également d'intermédiaires entre les agents économiques disposant de capacités de financement et ceux qui ont des besoins de financement grâce à la connaissance approfondie de leur clientèle, et réduisent l'asymétrie d'information entre les emprunteurs et les prêteurs.

Industrie stratégique de l'économie française, les banques représentent 2,7 % du PIB et 2,3 % de l'emploi salarié privé direct français. Quatre des neuf plus grandes banques de la zone euro sont en France. Les banques de financement et d'investissement françaises ont la taille critique et l'expertise nécessaires pour accompagner les projets des grandes entreprises, notamment à l'international où elles disposent d'un réseau exceptionnel. Le dynamisme et la bonne qualité du financement que les banques rendent possibles ont d'ailleurs été soulignés par l'OCDE qui en fait même l'un des six principaux atouts de l'économie de notre pays.

Or, les banques se trouvent aujourd'hui pénalisées par un niveau trop élevé de prélèvements. Le taux moyen d'imposition du secteur bancaire sur les quatre dernières années atteint 53 %, tous impôts et taxes confondus. Les banques françaises apportent aussi au budget de l'État des contributions spécifiques à leur secteur d'activité, qui ont été fortement renforcées depuis

Les risques d'une inégalité de régulation en Europe au détriment des banques européennes sont réels selon l'auteur. « *Les normes techniques peuvent cacher de redoutables enjeux concurrentiels* » et l'espace abandonné sous la contrainte par les acteurs français sera vite occupé par d'autres firmes, notamment américaines, dont les marges de manoeuvres se sont paradoxalement amplifiées au sortir de la crise de 2008.

**Marie-Anne
Barbat-Layani**

Directrice générale de
la Fédération bancaire
française

deux ans : taxe sur les salaires, taxe bancaire sur le risque systémique, participation au fonctionnement des autorités de contrôle. La contribution du secteur bancaire français au fonds de résolution européen, mis en place pour faire face aux éventuelles difficultés bancaires, représentera plus de 15 milliards d'euros sur neuf ans, et viendra impacter d'autant le résultat des banques sachant que cette contribution est non déductible sur le plan fiscal. Ces taxes et charges diminuent d'autant les fonds mobilisables pour financer l'économie et alourdissent les efforts à faire pour les banques françaises pour s'adapter au plus vite aux nouvelles normes prudentielles.

Le financement des entreprises, un enjeu européen de souveraineté

La mise en oeuvre de « Bâle IV » pourrait entraîner une augmentation des exigences de fonds propres des banques européennes et françaises considérables et réduire sensiblement leur capacité à financer l'économie.

Les activités des banques liées à l'immobilier et aux financements « spécialisés » (infrastructures, navires, avions...) seraient particulièrement pénalisées.

Les banques européennes ont déjà renforcé significativement leurs ratios de fonds propres au cours des dernières années. À titre d'illustration, le ratio de solvabilité des banques françaises a doublé entre 2007 et 2015, passant de 6 % à 12 %.⁵ Ce niveau atteint est remarquable. Il ne faudrait pas que les propositions du comité de Bâle donnent un avantage aux banques américaines qui pourraient, dans le même temps, bénéficier d'exigences significativement réduites. Comme souvent, les normes techniques peuvent cacher de redoutables enjeux concurrentiels !

D'ores et déjà, on peut regretter un fort recul de la part de marché des banques de financement et d'investissement (BFI) européennes sur leur propre territoire face à leurs concurrentes américaines. Une récente étude du think-tank européen Bruegel montre qu'en l'espace de dix ans, les BFI européennes ont perdu pratiquement dix points de parts de marché pour atteindre 46 % de leur marché domestique à fin 2015, au bénéfice quasi exclusif de leurs homologues américaines dont la part de marché passe de 37 % à 45 % sur la même période.

Sous l'effet de la réglementation bancaire, le rôle des BFI va augmenter à l'avenir dans le financement de l'économie. Le mix de financement donne en effet de plus en plus de place au marché : la proportion du crédit bancaire par rapport au financement par le marché est aujourd'hui de 61 % / 39 % pour les entreprises françaises, contre 70 % / 30 % fin 2009.

Alors que la crise financière a trouvé son origine aux États-Unis avec la faillite de Lehman Brothers en 2008, les BFI géantes américaines renforcées grâce à des fusions bancaires disposent de gros financements pour partir à l'assaut de l'Europe et marquer ainsi des points.

Les nouvelles réglementations bancaires ne cessent d'avantager les grandes banques américaines qui peuvent délester leurs bilans de pans entiers d'activités grâce à la titrisation,

largement soutenue par les pouvoirs publics aux États-Unis, via les agences Freddie Mae et Fannie Mae, sans équivalent en Europe.

Le grand projet d'Union des marchés de capitaux ne pourra pas se faire sans acteurs européens !

Le financement du capital, un enjeu français de souveraineté

Comme l'attestent les chiffres de la Banque de France et de la Banque centrale européenne, les entreprises françaises souffrent d'un manque de fonds propres et d'une présence insuffisante d'actionnaires capables de les accompagner. Cette faiblesse conditionne leur capacité à avoir facilement accès au crédit bancaire en France.

Dans ce contexte, les grandes entreprises parviennent à attirer des investisseurs étrangers. La résilience des fonds propres des PME qui ont résisté à la crise leur a permis dans l'ensemble de maintenir une situation financière solide, bien qu'une hétérogénéité croissante des situations des entreprises soit constatée. Mais la France est l'un des pays qui a le plus de difficultés à financer son innovation. L'économie de l'innovation a pourtant besoin d'une structure de financement beaucoup plus orientée vers les fonds propres. Les défis d'une économie de l'innovation ou de la disruption sont d'aller chercher des fonds propres, extrêmement rapidement, à un niveau parfois important.

Si la France dispose de l'un des taux d'épargne les plus élevés d'Europe, cette épargne se trouve toutefois essentiellement affectée à des placements à court terme et à l'immobilier, et non orientée prioritairement vers les entreprises et l'économie.

Il apparaît urgent de revoir la fiscalité de l'épargne afin d'encourager la prise de risque et de transformer les Français, champions de l'épargne, en champions de l'investissement. Cela passe notamment par un réexamen de la rémunération de l'épargne réglementée. Cette épargne à vue, défiscalisée et garantie par l'État bénéficie aujourd'hui de taux de rémunération anormalement élevés, totalement atypiques en Europe.

D'autres décisions doivent être prises. La fiscalité sur l'épargne doit être reconsidérée. Au cours des 25 dernières années, la fiscalité française sur le capital investi en actions a fortement progressé pour aboutir aujourd'hui à un total de prélèvements beaucoup trop élevé, nettement supérieur à celui en vigueur chez nos partenaires européens. Il faut réduire la double peine des actions françaises qui décourage les investisseurs français en raison de l'accumulation du niveau des prélèvements et sur les entreprises et sur les actionnaires. Il faut aussi veiller à la stabilité de la fiscalité sur le capital investi en actions.

Il faut aussi renforcer l'attractivité de la place de Paris pour attirer de nouveaux investisseurs et assurer les conditions d'un bon fonctionnement des circuits de financement au service des entreprises. Dans un contexte de Brexit, cette exigence se trouve renforcée. Conforter l'attractivité de la place financière de Paris nécessite un cadre fiscal et social favorable, stable et compétitif.

Il faut, enfin, encourager la création d'une épargne longue, type fonds de pension « à la française » : une telle réforme permettrait de déplacer plusieurs milliards d'euros vers l'investissement en actions.

Les propositions de la Fédération bancaire française

L'Etat français doit **défendre son industrie bancaire** et la vouloir puissante, solide et souveraine.

Il est impératif **que les intérêts européens soient mieux défendus** voire entendus au sein du Comité de Bâle.

Il faut **réorienter l'épargne** abondante vers les entreprises et l'économie. n